

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 1 : Habilitation des agents verbalisateurs de l'exercice de la pêche maritime

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Taxonomie et nomenclature des produits de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir identifier et distinguer les espèces des principaux produits de la pêche commercialisés au Maroc ;</li> <li>- Savoir les noms scientifiques, les noms français de la FAO et les noms arabes ou vernaculaires de ces espèces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxonomie et techniques de classification des principaux produits de la pêche au Maroc (Sparidés, céphalopodes, petits pélagiques, thonidés, crustacés, poissons plats) ;</li> <li>- Dénominations commerciales et vernaculaires des produits de la pêche.</li> </ul>	Personnels qui remplissent les conditions citées dans l'article 2 du Décret n°2-12-361 du 24 juin 2013 déterminant les catégories des personnels du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime-	<b>avr-21</b>
Aménagement des pêcheries	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les mesures d'aménagement (restrictions de l'effort de pêche et de la production : TAC, Quota et QIT) et les mesures techniques d'aménagement (zonage, fermetures spatio-temporelles, maillage, taille marchande, repos biologiques, pêche accessoire, autres).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des pêcheries (exemples concrets de plans ; d'aménagement des pêcheries au niveau national).</li> </ul>	Département de la Pêche Maritime- habilités à rechercher et constater les infractions liées à la navigation des navires de pêche et à l'exercice de la pêche maritime - exercice de la pêche maritime, tel qu'il a été modifié et complété,	<b>avr-21</b>
Techniques de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les principaux engins de pêche utilisés au niveau des pêcheries marocaines et être en mesure de savoir les contrôler.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques de pêche (chalut, chalut pélagique, filets maillants, senne; palangres, nasses, casiers, turlottes...)</li> <li>- Techniques de contrôle des engins de pêche.</li> </ul>		<b>avr-21</b>

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 1 : Habilitation des agents verbalisateurs de l'exercice de la pêche maritime

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Droit des pêches maritimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir les notions de base du droit ;</li> <li>- Être capable de recueillir les preuves sur le terrain et l'établissement d'un procès-verbal ;</li> <li>- Maîtriser les procédures administratives et judiciaires résultantes suite à l'établissement d'un procès-verbal ;</li> <li>- Être initié aux conventions, ORGP et accords en matière des pêches maritimes ;</li> <li>- Maîtriser le dahir 1973 tel qu'il a été complété et modifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction à la science juridique (règle de droit, sources de droit, hiérarchie des règles de droit...) ;</li> <li>- Modalités de constatation des infractions et techniques de rédaction d'un procès-verbal ;</li> <li>- Les effets administratifs et judiciaires de l'établissement d'un procès-verbal (transaction avant jugement et poursuite judiciaire) ;</li> <li>- Conventions et accords en matière des pêches (exemples concrets) ;</li> <li>- Dahir 1973.</li> </ul>	<p>Personnels qui remplissent les conditions citées dans l'article 2 du Décret n°2-12-361 du 24 juin 2013 déterminant les catégories des personnels du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime- Département de la Pêche Maritime- habilités à rechercher et constater les infractions liées à la navigation des navires de pêche et à l'exercice de la pêche maritime - exercice de la pêche maritime, tel qu'il a été modifié et complété,</p>	<i>avr-21</i>
Contrôle opérationnel	<p>Initiation des futurs agents verbalisateurs aux procédures opérationnelles techniques du contrôle et d'inspection des activités de la pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositions générales et définitions : rappel du Système National de Contrôle des activités de la pêche au Maroc;</li> <li>- Méthodologies de contrôle des navires de pêche et des unités à terre;</li> <li>- Présentation du Manuel Technique de Procédures de contrôle AV 03 mai 2019 (partie 1 et 2) et d'exemple de Mode - opératoire de contrôle (Thon rouge-ICCAT);</li> <li>- Recherche et constatations des infractions;</li> <li>- Conduite à tenir devant une infraction à la réglementation des pêches maritimes;</li> <li>- Plan National de Contrôle;</li> <li>- Système de documentation des captures;</li> <li>- Surveillance des navires de pêche par VMS,</li> </ul>		<i>avr-21</i>

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 1 : Habilitation des agents verbalisateurs de l'exercice de la pêche maritime

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Techniques de verbalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vision générale sur la verbalisation et les conditions d'exercice de cette fonction ;</li> <li>- Maitriser l'ensemble de la réglementation régissant la verbalisation ;</li> <li>- Maitriser la rédaction du Procès-verbal;</li> <li>- Initiation des futurs agents verbalisateurs aux procédures de verbalisation et information sur les actes post - contrôle (Saisie, destruction, vente aux enchères, saisine du procureur du Roi...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes réglementaires régissant la verbalisation, ses devoirs et obligations ainsi que le cadre général de son travail ;</li> <li>- Typologie des infractions et leur fondement juridique;</li> <li>- Conformité des PVs d'infraction (forme, contenu, références juridiques, délais réglementaires, tenu des registres);</li> <li>- Dispositions générales et définitions : présentation du Système National de Contrôle des activités de la pêche au Maroc</li> <li>- Droits et obligations de l'agent verbalisateur ;</li> <li>- Exigences comportementales, relationnelles et éthiques pouvant assurer la crédibilité et la distinction de l'agent verbalisateur ;</li> <li>- Conditions d'exercice de cette fonction (Relation avec le procureur) ;</li> <li>- Spécificités de la fonction d'agent verbalisateur ;</li> <li>- Liste des agents chargés de la recherche et constatation des infractions et leurs rôles respectifs ;</li> <li>- Méthode de rédaction des P.V. conformément à la réglementation en vigueur ;</li> <li>- Exemples de cas du PV,</li> </ul>	<p>Personnels qui remplissent les conditions citées dans l'article 2 du Décret n°2-12-361 du 24 juin 2013 déterminant les catégories des personnels du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime- Département de la Pêche Maritime- habilités à rechercher et constater les infractions liées à la navigation des navires de pêche et à l'exercice de la pêche maritime - exercice de la pêche maritime, tel qu'il a été modifié et complété.</p>	avr-21

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 2 : Habilitation des agents verbalisateurs à effectuer des inspections prévues à l'article 10 de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre de la pêche INN

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Taxonomie et nomenclature des produits de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir identifier et distinguer les espèces des principaux produits de la pêche commercialisés au Maroc ;</li> <li>- Savoir les noms scientifiques, les noms français de la FAO et les noms arabes ou vernaculaires de ces espèces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxonomie et techniques de classification des principaux produits de la pêche au Maroc (Sparidés, céphalopodes, petits pélagiques, thonidés, crustacés, poissons plats) ;</li> <li>- Dénominations commerciales et vernaculaires des produits de la pêche.</li> </ul>	Personnels qui remplissent les conditions pour un agent qui aura l'habilité à effectuer des inspections relatives à la Prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (article premier de l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du 19	<b>avr-21</b>
Aménagement des pêcheries	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les mesures d'aménagement (restrictions de l'effort de pêche et de la production : TAC, Quota et QIT) et les mesures techniques d'aménagement (zonage, fermetures spatio-temporelles, maillage, taille marchande, repos biologiques, pêche accessoire, autres).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des pêcheries (exemples concrets de plans ; d'aménagement des pêcheries au niveau national).</li> </ul>	Septembre 2018 fixant la liste des agents habilités à effectuer des inspections prévues à l'article 10 de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche INN).	<b>avr-21</b>

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 2 : Habilitation des agents verbalisateurs à effectuer des inspections prévues à l'article 10 de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre de la pêche INN

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Pêche INN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir le contexte de l'évolution historique des instruments internationaux et nationaux relatifs à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;</li> <li>- Maîtriser les définitions et le sens des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée et être en mesure d'identifier les activités de pêche INN.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aperçu sur les instruments ayant conduit aux mesures relatives à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée : (code de conduite de pêche responsable (1995) ;</li> <li>- Accord sur les stocks chevauchants (1995) ;</li> <li>- Le plan d'action international de lutte contre la pêche INN (PAI-INN, FAO 2001) ; Accord FAO relatif aux mesures du ressort de l'état du port (2009) ;</li> <li>- Règlement CE 1005-2008, Procédure de certification MPM (2010), loi 15-12 (2014);</li> <li>- Pêche INN : définitions détaillées de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Énumération quasi exhaustive des activités INN avec des exemples concrets.</li> </ul>	<p>Personnels qui remplissent les conditions pour un agent qui aura l'habilité à effectuer des inspections relatives à la Prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (article premier de l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du 19 Septembre 2018 fixant la liste des agents habilités à effectuer des inspections prévues à l'article 10 de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche INN).</p>	avr-21
Mesures du ressort de l'état du port (MREP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les mesures du ressort de l'état du port telles que définies par l'accord FAO 2009 relatif aux MREP et transposées à la législation nationale par la loi 15-12 et ses textes d'application ;</li> <li>- Comprendre l'importance des MREP dans la lutte contre la pêche INN.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures du ressort de l'état du port : Désignation des ports, Notification préalable d'entrée au port ;</li> <li>- Utilisation des ports désignés ;</li> <li>- Restrictions relatives à l'entrée au port, aux débarquements et aux transbordements des poissons ;</li> <li>- Exigences relatives à la documentation à fournir ;</li> <li>- Inspection dans les Ports et actions de suivi ;</li> <li>- Objectifs des MREP et leur rôle dans la durabilité des ressources et la lutte contre la pêche INN.</li> </ul>		avr-21

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 2 : Habilitation des agents verbalisateurs à effectuer des inspections prévues à l'article 10 de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre de la pêche INN

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Inspection des navires étrangers dans le cadre des MREP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être en mesure de maîtriser les règles et modalités d'inspection de l'état du port conformément à l'annexe B de l'accord FAO 2009 relatif aux MREP et en respect de la réglementation en vigueur (décret 2-17-455 du 26 avril 2018) ;</li> <li>- Connaître les infractions susceptibles d'être rencontrées lors des inspections dans le cadre des mesures du ressort de l'état du port ;</li> <li>- Savoir les attitudes à tenir lors d'une mission d'inspection de l'état du port d'un navire étranger.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure d'inspection des navires étrangers dans le cadre des MREP ;</li> <li>- Rapport d'inspection de l'état du port (comment renseigner le rapport d'inspection d'un navire étranger selon le modèle préétabli) ;</li> <li>- Infractions retenues lors des inspections de l'état du port ;</li> <li>- Droits et responsabilités des agents de contrôle lors d'une visite d'inspection de l'état du port.</li> </ul>	Personnels qui remplissent les conditions pour un agent qui aura l'habilité à effectuer des inspections relatives à la Prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (article premier de l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du 19 Septembre 2018 fixant la liste des agents habilités à effectuer des inspections prévues à l'article 10 de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche INN).	<b>avr-21</b>
Contrôle opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation des futurs agents verbalisateurs aux procédures opérationnelles techniques du contrôle et d'inspection des activités de la pêche;</li> <li>- Permettre, dans le cadre de la prévention et la lutte contre la pêche INN, aux futurs agents verbalisateurs d'acquérir les compétences nécessaires pour mener à bien les inspections des navires de pêche étrangers conformément aux dispositions réglementaires applicables. *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositions générales et définitions : rappel du Système National de Contrôle des activités de la pêche au Maroc;</li> <li>- Méthodologies de contrôle des navires de pêche et des unités à terre;</li> <li>- Présentation du Manuel Technique de Procédures de contrôle AV 03 mai 2019 (partie 1 et 2) et d'exemple de Mode opératoire de contrôle (Thon rouge-ICCAT);</li> <li>- Règles particulières applicables aux navires de pêche étrangers pour le débarquement et le transbordement de produits halieutiques dans un port marocain;</li> <li>- Recherche et constatations des infractions;</li> <li>- Conduite à tenir devant une infraction à la réglementation des pêches maritimes;</li> <li>- Plan National de Contrôle;</li> <li>- Système de documentation des captures;</li> <li>- Surveillance des navires de pêche par VMS</li> </ul>		<b>avr-21</b>

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 2 : Habilitation des agents verbalisateurs de la pêche INN

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Techniques de verbalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vision générale sur la verbalisation et les conditions d'exercice de cette fonction ;</li> <li>- Maitriser l'ensemble de la réglementation régissant la verbalisation ;</li> <li>- Maitriser la rédaction du Procès-verbal; -</li> <li>- Initiation des futurs agents verbalisateurs aux procédures de verbalisation et information sur les actes post - contrôle (Saisie, destruction, vente aux enchères, saisine du procureur du Roi...),</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes réglementaires régissant la verbalisation, ses devoirs et obligations ainsi que le cadre général de son travail ;</li> <li>- Typologie des infractions et leur fondement juridique;</li> <li>- Conformité des PVs d'infraction (forme, contenu, références juridiques, délais réglementaires, tenu des registres);</li> <li>- Droits et obligations de l'agent verbalisateur ;</li> <li>- Exigences comportementales, relationnelles et éthiques pouvant assurer la crédibilité et la distinction de l'agent verbalisateur ;</li> <li>- Conditions d'exercice de cette fonction (Relation avec le procureur) ;</li> <li>- Spécificités de la fonction d'agent verbalisateur ;</li> <li>- Liste des agents chargés de la recherche et constatation des infractions et leurs rôles respectifs ;</li> <li>- Méthode de rédaction des P.V. conformément à la réglementation en vigueur ;</li> <li>- Exemples de cas du PV,</li> </ul>	<p>Personnels qui remplissent les conditions pour un agent qui aura l'habilité à effectuer des inspections relatives à la Prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (article premier de l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du 19 Septembre 2018 fixant la liste des agents habilités à effectuer des inspections prévues à l'article 10 de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche INN).</p>	avr-21

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 3 : Habilitation des agents verbalisateurs de la Sécurité des Navires de Pêche, de la Navigation Maritime et des Gens de Mer

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Papiers de bord	- Outiller le FAV des informations utiles pour bien mener sa mission.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les navires de toutes espèces doivent avoir à bord :</li> <li>- Un acte de nationalité ;</li> <li>- Un congé ;</li> <li>- Un registre d'équipage ;</li> <li>- Une patente de santé, dans tous les cas où cette pièce est exigées par la législation sur la police sanitaire ;</li> <li>- Un permis de navigation ;</li> <li>- Un livre de bord et un journal de la machine (cas et conditions prévus à l'article 143).</li> </ul>	Personnels qui remplissent les conditions pour un agent verbalisateur qui aura l'habilité à rechercher et constater les infractions liées aux gens de mer (article premier du Décret n°2-12-361 du 24 juin 2013 déterminant les catégories des personnels du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime- Département de la Pêche Maritime- habilités à rechercher et constater les infractions liées à la navigation des navires de pêche et à l'exercice de la pêche maritime- gens de mer ).	<i>mai-21</i>
La conduite des navires		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les fonctions de commandement et des fonctions d'officier à bord des navires ;</li> <li>- Convention STCW F.</li> </ul>		<i>mai-21</i>
L'équipage		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitaine ;</li> <li>- Contrat d'engagement maritime ;</li> <li>- Des obligations du marin envers l'armateur de la composition des équipages et de la réglementation du travail à bord ;</li> <li>- Les obligations de l'armateur ;</li> <li>- La fin du contrat d'engagement ;</li> <li>- Les litiges entre armateurs et marins.</li> </ul>		<i>mai-21</i>
La répression des infractions		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences et procédures ;</li> <li>- Infractions et pénalités.</li> </ul>		<i>mai-21</i>
Les fautes de disciplines		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités qualifiées pour connaître des fautes de discipline ;</li> <li>- Fautes de discipline et leur punition.</li> </ul>		<i>mai-21</i>

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 3 : Habilitation des agents verbalisateurs de la Sécurité des Navires de Pêche, de la Navigation Maritime et des Gens de Mer

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Réglementation relative à la navigation maritime	Maitrise de la réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de commerce maritime Annexé au Dahir du 28 joumada II 1337 (31 mars 1919) (Papiers de bord et titres de sécurité, visites de sécurité) ;</li> <li>- Dahir du 25 rejev 1340 (25 mars 1922) portant règlement sur l'exercice de la pêche en flotte dans les eaux territoriales du Maroc.</li> </ul>	Personnels qui remplissent les conditions pour un agent verbalisateur qui aura l'habilité à rechercher et constater les infractions liées à la navigation des navires de pêche (article premier du Décret n°2-12-361 du 24 juin 2013 déterminant les catégories des personnels du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime-Département de la Pêche Maritime- habilités à rechercher et constater les infractions liées à la navigation des navires de pêche et à l'exercice de la pêche maritime - navigation maritime ).	<b>mai-21</b>
Réglementation relative à la sécurité et sauvetage maritime		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n°2-63-397 du 6 joumada II 1383 (25 octobre 1963) fixant la composition et le fonctionnement des commissions de visite de sécurité nautique ;</li> <li>- Décret n°2-63-398 du 19 joumada II 1383 (7 novembre 1963) déterminant le régime applicable en matière de sécurité nautique aux navires de jauge brute inférieure à 500 tonneaux ;</li> <li>- Décret n° 2-18-103 du 25/02/2019 déterminant les règles générales auxquelles doivent satisfaire les navires de pêche en ce qui concerne le sauvetage.</li> </ul>		<b>mai-21</b>

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 3 : Habilitation des agents verbalisateurs de la Sécurité des Navires de Pêche, de la Navigation Maritime et des Gens de Mer

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Techniques de verbalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vision générale sur la verbalisation et les conditions d'exercice de cette fonction ;</li> <li>- Maitriser l'ensemble de la réglementation régissant la verbalisation ;</li> <li>- Maitriser la rédaction du Procès-verbal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes réglementaires régissant la verbalisation, ses devoirs et obligations ainsi que le cadre général de son travail ;</li> <li>- Droits et obligations de l'agent verbalisateur ;</li> <li>- Exigences comportementales, relationnelles et éthiques pouvant assurer la crédibilité et la distinction de l'agent verbalisateur ;</li> <li>- Conditions d'exercice de cette fonction (Relation avec le procureur) ;</li> <li>- Spécificités de la fonction d'agent verbalisateur dans le cas de la loi relative au mareyage ;</li> <li>- Liste des agents chargés de la recherche et constatation des infractions et leurs rôles respectifs ;</li> <li>- Méthode de rédaction des P.V. conformément à la réglementation en vigueur ;</li> <li>- Exemples de cas du PV d'infraction.</li> </ul>	Personnels qui remplissent les conditions pour un agent verbalisateur qui aura l'habilité à rechercher et constater les infractions liées à la navigation des navires de pêche (article premier du Décret n°2-12-361 du 24 juin 2013 déterminant les catégories des personnels du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime- Département de la Pêche Maritime- habilités à rechercher et constater les infractions liées à la navigation des navires de pêche et à l'exercice de la pêche maritime - navigation maritime ).	<i>mai-21</i>
Visites de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les compétences et les capacités du personnel chargé des visites et contrôle des navires et harmoniser les Procès-verbaux des visites de sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procès-verbal de visite de sécurité ;</li> <li>- Rapport de contrôle de sécurité... ;</li> <li>- Visite d'un navire de pêche sur le terrain.</li> </ul>		<i>mai-21</i>

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 4 : Habilitation des agents verbalisateurs de la Construction et réparation navale

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Réglementation	- Maitrise de la réglementation	- Loi n° 59-14 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêche et ses décrets et arrêtés d'application ; - Code de commerce maritime Annexé au Dahir du 28 jourmada II 1337 (31 mars 1919) (construction et jaugeage...).	Personnels qui remplissent les conditions pour un agent verbalisateur qui aura l'habilité à dresser les PVs d'infraction relative à l'acquisition et à la mise en chantier pour la construction, la refonte ou la modification des navires de pêche (article premier de l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts N° 1707.20 du 02 Juillet 2020 fixant la liste des agents chargés de la recherche et de la constatation des infractions à la loi n°14-59 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêches).	<b>mai-21</b>
Construction navale	- Acquisition des connaissances nécessaires sur les structures d'un navire de pêche et sa construction et sur le suivi rigoureux de construction des navires de pêche.	- Structures des navires de pêches, Assemblage des différentes structures, Bordage, superstructures et Les divers équipements moteurs, gouvernail, hélice... ; - Se rendre au chantier naval pour application	Personnels qui remplissent les conditions pour un agent verbalisateur qui aura l'habilité à dresser les PVs d'infraction relative à l'acquisition et à la mise en chantier pour la construction, la refonte ou la modification des navires de pêche (article premier de l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts N° 1707.20 du 02 Juillet 2020 fixant la liste des agents chargés de la recherche et de la constatation des infractions à la loi n°14-59 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêches).	<b>mai-21</b>
Jaugeage des navires de pêche	- Maitrise des techniques de jaugeage des navires de pêche.	- Circulaire sur le jaugeage des navires de pêche n° 001/2014 du 28/01/2014 ; - Se rendre au chant naval pour application.	Personnels qui remplissent les conditions pour un agent verbalisateur qui aura l'habilité à dresser les PVs d'infraction relative à l'acquisition et à la mise en chantier pour la construction, la refonte ou la modification des navires de pêche (article premier de l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts N° 1707.20 du 02 Juillet 2020 fixant la liste des agents chargés de la recherche et de la constatation des infractions à la loi n°14-59 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêches).	<b>mai-21</b>

# Programmes "Habilitation des Agents Verbalisateurs "

## Programme 4 : Habilitation des agents verbalisateurs de la Construction et réparation navale

Intitulé du thème de formation	Objectifs pédagogiques du thème	Contenu	Public cible	Date prévisible
Techniques de verbalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vision générale sur la verbalisation et les conditions d'exercice de cette fonction ;</li> <li>- Maitriser l'ensemble de la réglementation régissant la verbalisation ;</li> <li>- Maitriser la rédaction du Procès-verbal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes réglementaires régissant la verbalisation, ses devoirs et obligations ainsi que le cadre général de son travail ;</li> <li>- Droits et obligations de l'agent verbalisateur ;</li> <li>- Exigences comportementales, relationnelles et éthiques pouvant assurer la crédibilité et la distinction de l'agent verbalisateur ;</li> <li>- Conditions d'exercice de cette fonction (Relation avec le procureur) ;</li> <li>- Spécificités de la fonction d'agent verbalisateur ;</li> <li>- Liste des agents chargés de la recherche et constatation des infractions et leurs rôles respectifs ;</li> <li>- Méthode de rédaction des P.V. conformément à la réglementation en vigueur ;</li> <li>- Exemples de cas du PV d'infraction.</li> </ul>	<p>Personnels qui remplissent les conditions pour un agent verbalisateur qui aura l'habilité à dresser les PVs d'infraction relative à l'acquisition et à la mise en chantier pour la construction, la refonte ou la modification des navires de pêche (article premier de l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts N° 1707.20 du 02 Juillet 2020 fixant la liste des agents chargés de la recherche et de la constatation des infractions à la loi n°14-59 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêches).</p>	<p><b>mai-21</b></p>
Visite de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les compétences et les capacités du personnel chargé des visites de contrôle relatives à l'acquisition et à la mise en chantier pour la construction, la refonte ou la modification des navires de pêche ainsi qu'harmoniser les Procès-verbaux des visites de sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procès-verbal des visites de contrôle relatives à l'acquisition et à la mise en chantier pour la construction, la refonte ou la modification des navires de pêche ;</li> <li>- Rapport de contrôle des visites... ;</li> <li>- Visite d'un chantier naval ...</li> </ul>	<p>Personnels qui remplissent les conditions pour un agent verbalisateur qui aura l'habilité à dresser les PVs d'infraction relative à l'acquisition et à la mise en chantier pour la construction, la refonte ou la modification des navires de pêche (article premier de l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts N° 1707.20 du 02 Juillet 2020 fixant la liste des agents chargés de la recherche et de la constatation des infractions à la loi n°14-59 relative à l'acquisition, la mise en chantier et la refonte des navires de pêches).</p>	<p><b>mai-21</b></p>